

Galhardus Fransa Civis Albiensis

[XXII r°] Anno domini millesimo ducesimo nonagesimo nono, tercio decimo kalendas febroarii Galhardus Fransa civis albiensis, constitutus in iudicio coram reverendo patre in Christo domino B. divina providencia episcopo albiensi, ac venerabili et religioso viro fratre Nycholao de Abbatis Villa de ordine predicatorum inquisitore heretice pravitatis in regno Francie auctoritate apostolica deputato, iuratus super sancta quatuor dei evangelia dicere meram et plenam veritatem super facto heresis de se ut de principali et de aliis vivis et mortuis ut testis nec celare veritatem nec immiscere falsitatem amore, gracia, odio, timore vel favore, diligenter interrogatus dixit se nichil scire nec unquam aliquam participacionem seu familiaritatem cum hereticis habuisse.

Post que anno quo supra, sexto nonas marcii predictus Galhardus Fransa, constitutus in iudicio coram reverendo patre domino episcopo memorato et venerabili ac religioso viro fratre Nycholao inquisitore predicto, ad cor rediens plenius recordatus sub virtute prestiti iuramenti correxit dictum suum dicens quod a tribus annis citra ut sibi videtur de tempore dum ipse testis cum quibusdam aliis personis rediret de venacione quadam die de qua non recolit, et transirent iuxta columbarium magistri Raymundi Calverie prope civitatem albiensem, idem magister Raymundus Calverie vocavit ipsum testem et socios eius ut declinarent ad dictum columbarium, quod et fecerunt. Et convenerunt ibidem in domibus eiusdem columbarii ipse testis, dictus magister Raymundus Calverie, Raymundus Augerii, Berengarius Brosa, Guiraudus de Orto, Iohannes Bauderii, Guiraudus Austor et Raymundus Hugonis, omnes Albia, et Guillermus de Mauriano de Regali Monte, qui adduxit secum Raymundum del Boc et Raymundum Desiderii hereticos. Tunc dictus magister Raymundus dedit potum ipsi testi. Post que tam ipse testis quam omnes alii proximo nominati ad dictum Guillermi de Mauriano predicti adoraverunt predictos hereticos flexis genibus dicendo benedicite secundum modum hereticorum. Deinde ipse testis et omnes alii ad propria versus Albiam redierunt.

Requisitus de tempore dicte visionis dixit ut supra. De die non recolit. De hora, loco et astantibus dixit ut supra.

Item dixit quod post paucos dies a predictis quadam die de qua non recolit venit ipse testis ad domum Guillermi Golferii invitatus per eundem, et invenit ibidem Raymundum del Boc et Raymundum Desiderii hereticos supradictos. Et convenerunt ibi tunc ad visionem dictorum hereticorum seu interfuerunt ipse testis, Guillermus Golferii predictus, Guillermus de Mauriano, Guillermus de Landas, Bertrandus de Monte Acuto, Raimundus Augerii, P. Talhafer, Berengarius Brosa, Raymundus Agulho, Guillermus Fenessa claudus et magister Raymundus Calverie. Tunc ipse testis et omnes alii proximo nominati adoraverunt dictos hereticos flexis genibus dicendo benedicite secundum modum hereticorum. Postmodum vero ad invicem quilibet ad propria dicesserunt.

Gaillard France, citoyen d'Albi

En l'an du Seigneur 1299, le treize des calendes de février¹, Gaillard France, citoyen d'Albi, placé judiciairement devant le révérend père en Christ, Monseigneur Bernard, par la divine providence évêque d'Albi, ainsi que la vénérable et religieuse personne, Frère Nicolas d'Abbeville de l'ordre des Prêcheurs, inquisiteur de la perversité hérétique, délégué dans le royaume de France par autorité apostolique, a juré sur les quatre saints évangiles de Dieu, de dire l'entière et pleine vérité en matière d'hérésie, sur lui principalement comme sur les autres, vivants et morts, comme témoin, ni celer la vérité, ni insérer une falsification par amour, grâce, haine, crainte ou faveur. Diligemment interrogé, il a dit qu'il n'avait jamais eu une quelconque relation ou fréquentation avec les hérétiques.

Puis, la même année, le six des nones de mars², Gaillard France, placé judiciairement devant le révérend père Monseigneur l'évêque susmentionné et la vénérable et religieuse personne, Frère Nicolas, inquisiteur susdit, revenant de cœur en ayant recouvré plus complètement la mémoire, rectifia sa déclaration sous la garantie du serment prêté en disant que, il y a trois ans environ³, à ce qu'il lui semble pour l'époque, alors que le témoin avec une autre personne revenait de la chasse, un jour qu'il ne se rappelle plus, ils passèrent tout près du colombier de Maître Raymond Calvière, non loin de la cité d'Albi, et ce Maître Raymond Calvière appela le témoin et son compagnon pour qu'ils viennent au-dit colombier, ce qu'ils firent. Se rassemblèrent dans les dépendances de ce colombier : Le témoin, ledit Maître Raymond Calvière, Raymond Augier, Bérenger Brousse, Guiraud Delort, Jean Baudier, Guiraud Austor et Raymond Hugon, tous d'Albi, ainsi que Guillaume de Maurian, de Réalmont, qui emmena avec lui Raymond Delboc et Raymond Didier, hérétiques. Alors, ledit Maître Raymond donna à boire au témoin. Puis, tant le témoin que toutes les autres personnes susnommées, sur la demande de Guillaume de Maurian susdit, adorèrent lesdits hérétiques, genoux fléchis en disant « *Bénissez* », selon l'usage des hérétiques. Ensuite, le témoin et toutes les autres personnes rentrèrent chez eux, vers Albi. Requis de dire l'époque de ladite vision, il a dit comme au-dessus. Sur le jour, il ne s'en rappelle plus. Sur l'heure, le lieu et les personnes présentes, il a dit comme au-dessus.

De même, il a dit que, peu de jours après l'époque susdite, un jour qu'il ne se rappelle plus, le témoin vint à la maison de Guillaume Golfier, invité par lui, et il y trouva Raymond Delboc et Raymond Didier, hérétiques susdits. Alors, s'y rassemblèrent pour voir lesdits hérétiques ou furent présents : Le témoin, Guillaume Golfier susdit, Guillaume de Maurian, Guillaume de Landes, Bertrand de Montégut, Raymond Augier, Pierre Taillefer, Bérenger Brousse, Raymond Aiguille, Guillaume Fenasse, le boiteux, et Maître Raymond Calvière. Alors, le témoin et toutes les autres personnes susnommées adorèrent lesdits hérétiques, genoux fléchis en disant « *Bénissez* », selon l'usage des hérétiques. Mais peu après, chacun à son tour rentra chez soi.

¹ C'est-à-dire, le 17 février 1300. Ce calendrier fixe le nouvel an à Pâques.

² C'est-à-dire, le 2 mars 1300.

³ C'est-à-dire vers l'an 1296 de ce calendrier, ce qui correspond, selon notre calendrier, à la période située entre le 25 mars 1296 et le 13 avril 1297.

Requisitus de tempore dixit ut supra. De die non recolit. De hora dixit quod fuit de die tarde. De loco et astantibus [XXII v°] dixit ut supra.

Item dixit quod quadam alia vidit predictos hereticos in domo Lamberti de Foyssenx civis albiensis, et fuerunt ibi cum eis presentes ipse testis, Lambertus de Foyssenx predictus, Guillelmus de Landas, Guillelmus de Mauriano, Ysarnus Colli, Raymundus Pagut, Guillelmus Golferii. Tunc ipse testis et omnes alii proximo nominati adoraverunt predictos hereticos flexis genibus dicendo benedicite secundum modum hereticorum. Requisitus de tempore dicte visionis dixit quod fuit a tribus annis et citra. Requisitus de die et hora dixit quod plene non recolit, tamen dicit de hora quod videtur sibi quod fuit post prandium. De loco et Astantibus dixit ut supra.

Item dixit quod a tribus annis citra dum ipse testis quadam die esset Cordue et sederet cum multis aliis personis ante operatorium Ysarni de Berenx invitavit ipsum testem Ysarnus predictus et multos alios ibidem assistentes quod intrarent domum illam, quam dictus Ysarnus emerat a Raymundo de Feniers, et viderent qualiter dicta domus edificabatur. Tunc ipse testis, Raymundus Garsie, Guillelmus Salavert, Guillelmus Petri de Labestor et Galhardus Pectinerii et quidam alii de quibus non recolit ipse testis ut dicit intraverunt dictam domum ad videndum qualiter construebatur, et videtur ipsi testi quod vidit dictos duos hereticos in dicta domo. Tamen aliud non fecit nec vidit fieri cum eis ut dicit. Requisitus de tempore, loco et astantibus dixit ut supra. De hora dixit quod erat de sero tarde.

Hec deposuit anno et die predictis coram domino episcopo et inquisitore prefatis apud Albiam in domo episcopali. In presencia et testimonio religiosi viri fratris Falconis de Sancto Georgio prioris albiensis conventus fratrum predicatorum, fratris Raymundi Gondolini socii dicti domini inuisitoris, venerabilium virorum dominorum P. de Rossoni prepositi ecclesie albiensis, Poncii de Sancto Iusto archidiaconi lumberiensis in predicta ecclesia, discretorum virorum magistrorum Guillermi Sicredi officialis curie albiensis, Iohannis de Rocolis rectoris ecclesie de Rupe Curva dyocesis albiensis, et magistri Guillermi Raymundi de Alayrac canonici ecclesie Sancti Affrodissii bitterrensis, publici officii inquisitionis heretice pravitatis auctoritate sedis apostolice notarii, ac mei Bertrandi Vidille publici in tota senescallia carcassonnensi et bitterrensi domini regis et domini episcopi supradicti in civitate et dyocesi albiensibus notarii. Qui predicti duo notarii predictis omnibus interfuitus et de mandato dictorum domini episcopi et inquisitoris hec scripsimus et recepimus.

Requis de dire l'époque, il a dit comme au-dessus. Sur le jour, il ne s'en rappelle plus. Sur l'heure, il a dit que ce fut en fin de journée. Sur le lieu et les personnes présentes, il a dit comme au-dessus.

De même, il a dit qu'une autre fois il avait vu les susdits hérétiques dans la maison de Lambert de Foix, citoyen d'Albi. Y furent présents avec eux : Le témoin, Lambert de Foix susdit, Guillaume de Landes, Guillaume de Maurian, Ysarn Col, Raymond Pagut et Guillaume Golfier. Alors, le témoin et toutes les autres personnes susnommées adorèrent les susdits hérétiques, genoux fléchis en disant « Bénissez », selon l'usage des hérétiques. Requis de dire l'époque de ladite vision, il a dit que c'était il y a trois ans environ⁴. Requis de dire le jour et l'heure, il a dit qu'il ne s'en rappelait plus du tout, cependant sur l'heure il dit qu'il lui semble que ce fut après le déjeuner. Sur le lieu et les personnes présentes, il a dit comme au-dessus.

De même, il a dit qu'il y a trois ans environ⁵, alors que le témoin était un jour à Cordes et qu'il était assis avec plusieurs autres personnes devant l'atelier d'Ysarn de Brens, le susdit Ysarn de Brens invita le témoin et plusieurs autres personnes qui étaient là présents, à entrer dans cette maison que ledit Ysarn avait acheté à Raymond de Feniers, et voir comment ladite maison était faite. Alors, le témoin, Raymond Garcia, Guillaume Salavert, Guillaume Pierre de Labistour⁶, Gaillard Pectinier et un autre dont le témoin ne se rappelle plus, à ce qu'il dit, entrèrent dans ladite maison pour voir comment elle était faite, et il semble au témoin qu'il vit lesdits deux hérétiques dans ladite maison. Cependant, il ne fit ni ne vit que l'on fit autre chose avec eux, à ce qu'il dit. Requis de dire l'époque, le lieu et les personnes présentes, il a dit comme au-dessus. Sur l'heure, il a dit que ce fut tard le soir.

Il fit cette déposition dans l'année et jour susdit devant Monseigneur l'évêque et l'inquisiteur susdit, à Albi dans la maison épiscopale. En présence et avec le témoignage des religieuses personnes, Frère Foulques de Saint-Georges, prieur du couvent des frères Prêcheurs d'Albi, Frère Raymond Gondolin compagnon dudit Monseigneur inquisiteur, des vénérables personnes Messeigneurs Pierre de Rosson, prévôt de l'église d'Albi, Ponce de Saint-Just, archidiacre de Lombers dans la susdite église d'Albi, des distinguées personnes Maîtres Guillaume Sicre, officier de l'administration judiciaire d'Albi, Jean de Rocolis, recteur de l'église de Roquecourbe, et Maître Guillaume Raymond d'Alayrac, chanoine de l'église Saint-Aphrodise de Béziers, par autorité du siège apostolique notaire public de l'office de l'inquisition de la perversité hérétique, et de moi Bertrand Vidille, notaire public dans toute la sénéchaussée de Carcassonne et de Béziers de Monseigneur le roi et dudit Monseigneur évêque dans la cité et le diocèse d'Albi. Nous, les deux notaires susnommés, fûmes présents à la susdite déposition, et sur le mandat des-dits Monseigneur évêque et inquisiteurs nous l'avons écrite et approuvée.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ Aujourd'hui Labistoul, lieu-dit de la commune de Saint-Martin-de-Campes, à trois kilomètres à l'est de Cordes-sur-Ciel, Tarn. Sur la carte Cassini ce lieu était un mas et s'appelait La Vistour.